## Mise à jour mensuelle UE

### Mai 2024



### Opportunités d'engagement

### Élections du Parlement européen du 6 au 9 juin 2024 – le début d'un nouveau cycle politique dans l'UE

Du 6 au 9 juin, les électeurs éligibles de l'ensemble des 27 États-membres de l'UE éliront 720 membres du Parlement européen (eurodéputés). Ensuite, le nouveau Parlement devra désigner le Président de la Commission européenne (proposé par le Conseil, c.-à-d. les États-membres) et l'ensemble du Collège des Commissaires (c.-à-d. les ministres de l'UE). La nouvelle composition de ces deux autorités décisionnelles de l'UE (Parlement – pouvoir législatif – et Commission – pouvoir exécutif) marquera le début du nouveau cycle politique de l'UE (2024-2029) et par conséquent l'avenir de la législation européenne relative aux VH.

Au vu du prochain cycle politique (2024-2029), la FIVA s'engagera avec les décideurs politiques de l'UE afin de leur fournir des recommandations réglementaires dans le but de garantir l'avenir des VH sur les routes de demain. Ces recommandations seront présentées parallèlement à la Stratégie de durabilité de la FIVA et du Manifeste FIA-FIVA.

# Groupe d'experts de l'UE sur la mobilité urbaine – recommandations relatives aux restrictions d'accès des véhicules urbains (UVAR)

Le 22 avril, le Groupe d'experts de l'UE sur la mobilité urbaine <u>a publié</u> un rapport de recommandation portant sur les meilleures pratiques en matière de restrictions d'accès des véhicules urbains (UVAR) pour la Commission européenne et les États-membres. Ces recommandations couvrent tant la typologie UVAR que les techniques transfrontalières de mise en application. Une suggestion qui était envisagée, bien qu'en fin de compte pas sous forme d'une recommandation, est de mettre en place une liste européenne de catégories d'exemption. « Cette liste nationale ou européenne d'exemptions possibles devrait inclure (a) des exemptions qui sont toujours valides (p.ex. les personnes à mobilité réduite), (b) des catégories d'exemptions optionnelles (p.ex. les véhicules historiques). »

La FIVA s'engagera avec le Groupe d'experts de l'UE sur la mobilité urbaine dans le but de défendre des lignes directrices européennes, garantissant une mobilité intra-européenne sans règles discriminatoires à l'encontre des VH traversant les villes et les pays de l'UE.

### Restriction du chrome – atelier de l'ECHA et nouvel appel à preuve et informations

Le 6 juin, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a organisé un <u>atelier</u> dans le cadre de la proposition de restriction du chrome (VI). Ceci fait suite à la demande de la Commission européenne d'élargir le champ d'application de la proposition de restriction REACH visant à couvrir aux moins 12 substances de chrome (VI). Vu la portée plus large, l'ECHA a lancé un <u>deuxième appel à preuve et informations</u> en juin (délai 15 août) pour permettre aux parties prenantes de fournir des contributions.

La FIVA a participé à l'atelier et soumettra sa contribution à l'occasion de ce deuxième appel à preuve et informations dans le but de défendre l'usage essentiel du trioxyde de chrome pour la restauration et la maintenance des VH.

### **Développements**

### Euro 7 – Publication au Journal Officiel de l'UE

Le 8 mai, le règlement (UE) 2024/1257 sur les normes Euro 7 a été <u>publié</u> au Journal Officiel de l'UE. Les nouvelles normes Euro s'appliquent principalement aux véhicules neufs. Ainsi, les véhicules existants, en ce compris les VH, ne sont généralement pas obligés de répondre aux nouvelles normes Euro. Cependant, les normes Euro ont été utilisés en tant que référence pour établir les règles des ZFE et peuvent dès lors avoir un impact indirect sur les VH. Pour les voitures et les utilitaires légers, le règlement maintient les limites d'émissions d'échappement Euro 6 existantes, mais introduit des exigences plus strictes pour les particules solides. Pour les bus et les poids-lourds, le règlement impose des limites plus rigoureuses pour plusieurs polluants.

\*\*\*

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bert Pronk et Kurt Sjoberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.